



GAMUSOR

Édition 2023

Gazette municipale
de

Soueix-Rogalle



Commune
Soueix-Rogalle





Sommaire

- p.3..... **L'ÉDITO DU MAIRE**
- p.4..... **LE POINT RÉGLEMENTAIRE**
- p.5..... **ACTUALITÉS MUNICIPALES**
- p.6..... **ANIMATIONS CULTURELLES ESTIVALES**
- p.7..... **VIE ASSOCIATIVE**
- p.8..... **FINANCES**
- p.10... **POPULATION**
- p.11... **MAIRIE PRATIQUE**
- p.11... **TRIBUNE PUBLIQUE**



L'ÉDITO DU MAIRE

L'été approche et va s'accompagner de nombreuses manifestations culturelles, sportives.

Elles sont essentielles car elles participent au dynamisme de notre commune, grâce à l'important investissement des associations.

Comme nous l'avions annoncé l'an passé, le choix de parution du bulletin est lié au vote du budget qui n'intervient qu'au mois d'avril.

Le conseil municipal, les agents municipaux (filiales technique et administrative) sont au travail pour améliorer votre cadre de vie.

Je salue d'ailleurs l'important investissement du personnel communal dans tous les domaines.

Cette année et dans le cadre de l'amélioration des services rendus à la population, le conseil municipal appuyé par les services municipaux a réalisé l'adressage postal qui contribue à améliorer votre sécurité et l'efficacité des services.

Nous nous efforçons toujours de répondre à vos souhaits du mieux possible. Mais, il arrive que nous ne puissions satisfaire tous les souhaits immédiatement...

L'école participe aussi de la vie du village, et les nombreux projets (inscrits dans le développement durable et la transition énergétique) portés par les enfants et le professeur des écoles témoignent d'une pédagogie novatrice, et permettent un exercice démocratique grandeur nature.

*Je vous souhaite un excellent été
en famille entre amis.*

Christiane
BONTÉ



01 LE POINT RÉGLEMENTAIRE

ARBRES ET VOIES COMMUNALES

La fragilité de certains arbres, ou leur vulnérabilité face à des événements météorologiques conjuguées à leur proximité de voies publiques peuvent engendrer de graves désagréments pour la population : obstruction de voie publique, dommages ou ruptures de réseaux aériens (électricité, télécoms...).

Les services techniques de la commune sont toujours à pied d'œuvre pour les opérations de dégagement de voies impactées par des chutes d'arbres. Toutefois, en la matière, la prévention reste préférable et il est utile de faire quelques rappels réglementaires.

L'article R.116-2 du code de la voirie routière punit, au titre de la police de la conservation, de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe, le fait d'établir ou de laisser croître, en l'absence d'autorisation, des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier. Toute plantation nouvelle en deçà de cette limite constitue une infraction.

En tout état de cause, dans le cas d'une voie communale, le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors qu'ils portent atteinte à la commodité du passage (art. L.2212-2-2 du CGCT ; art. D.161-22 et D.161-24 du code rural et de la pêche maritime).





ACTUALITÉS MUNICIPALES

Isolation phonique de la salle de restauration scolaire :

Afin d'améliorer le confort des publics fréquentant la salle de restauration scolaire et en premier lieu les enfants de l'école primaire, des panneaux absorbant acoustiques ont été installés. Grâce à ces panneaux, la résonance phonique de la salle a considérablement été réduite.

Défibrillateurs automatisés externes :

Comme annoncé dans le numéro précédent, deux défibrillateurs automatisés externes, accessibles 24h/24 ont été installés dans la commune. Le premier se situe à proximité immédiate de la halle Justin Clanet, sur le mur nord des sanitaires publics, le deuxième se trouve sur le clocher-mur de l'église de Rogalle, à droite du porche.



Citernes dédiées à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

Pour assurer la couverture de défense extérieure contre l'incendie, deux citernes d'une capacité de 30m³ chacune ont été installées, une à proximité du village de Saint-Sernin, l'autre à l'entrée du village de Rogalle. Une citerne devrait prochainement être installée dans le hameau de Siguens.

Rénovation salle village de vacances :

La salle des fêtes du village de vacances a été rénovée : isolation thermique par l'extérieur, remplacement de menuiseries extérieures, désamiantage de la couverture, chauffage.

Séances du conseil municipal :

Les membres du conseil municipal souhaitent rappeler à l'ensemble de la population que les séances sont publiques. Les personnes qui souhaitent assister à la vie politique de leur commune sont donc naturellement les bienvenues.

03 ANIMATIONS

culturelles & estivales

2/07 : Orsalher VTT

9/07 à 21h :

Projections des films « Tierra » de Gustavo Camero et « El Arbol Rojo » de Joan Gomez Endara, prix du jury du festival Ciné Latino

📍 *salle village de vacances, entrée libre, proposition culturelle de la CCAS*

14/07 : Fêtes de Soueix

16/07 : Projection du film « Passages »

📍 *halle Justin Clanet*

16/07 : Vide grenier

24/07 à 21h : « Sacré Sapiens ! »

📍 *salle village de vacances, entrée libre, proposition culturelle de la CCAS*

27/07 à 21h : Concert Niyreth Alarcon Trio

📍 *halle Justin Clanet, spectacle gratuit tout public, proposition culturelle de la CCAS*

2/08 à 21h :

Ateliers participatifs « Demain commence aujourd'hui - Cultures en vie »

📍 *salle village de vacances, entrée libre, proposition culturelle de la CCAS*

6/08 à 21h : Concert « Amour rebelles et éternelles » par le trio Amethysta

📍 *église de Soueix, spectacle gratuit tout public, proposition culturelle de la CCAS*

9/08 : Marché nocturne

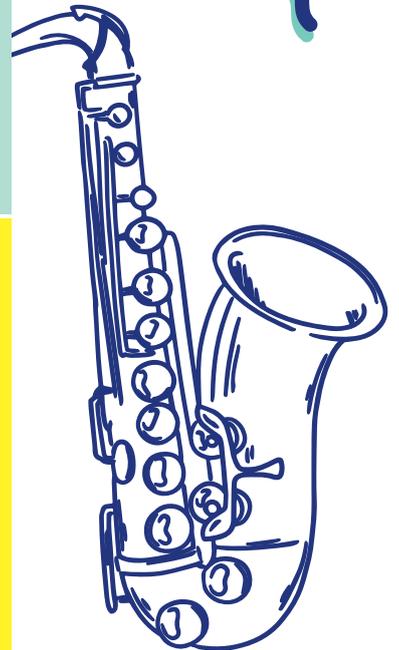
11/08 : Pièce de théâtre (La Claire)

13/08 : Vide grenier

20/08 : Projection du film « Passages »

📍 *halle Justin Clanet*

20/08 : Salon du livre - Atelier d'écriture et de musique



04 VIE ASSOCIATIVE



La Télé du Valier :

Les dimanches 16 juillet et 20 août, aura lieu la diffusion sous la halle d'un film produit par l'association locale la « Télé du Valier », intitulé « Passages ».

Le réalisateur de cette fiction sur la vie des assignés juifs d'Aulus-les-bains et des passeurs pyrénéens durant la deuxième guerre mondiale, sera présent lors de ces diffusions. Certaines séquences du film ont été tournées, avec le concours de certains habitants, au musée des Colporteurs de Soueix-Rogalle, mettant ainsi en valeur notre patrimoine communal.

Ciel d'Occitanie :

L'édition 2023 des « Nuits des étoiles », se déroulera au Prat D'Albis (près de Foix) les 11, 12 et 13 août

Vous êtes responsable associatif et vous souhaitez communiquer sur votre association dans la prochaine édition du Gamusor ?

Rapprochez vous du secrétariat de mairie.

05 FINANCES

Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux, ou directement en ligne **sur le site internet de la commune www.soueix-rogalle.fr**.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion générale (fournitures, frais d'entretien...), les charges de personnel, (traitement, cotisations...), les charges financières (intérêts des emprunts) et les autres charges de gestion courante (subventions aux associations, par exemple).

IL EXISTE TROIS PRINCIPAUX TYPES DE RECETTES POUR UNE COMMUNE :

- **LES IMPÔTS LOCAUX**
- **LES DOTATIONS VERSÉES** par l'État
- **LES RECETTES ENCAISSÉES** au titre des prestations fournies à la population (*loyers, entrées du musée des colporteurs, redevances de la cantine scolaire...*)

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2023 :

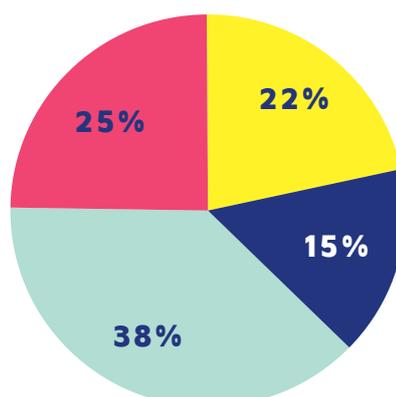
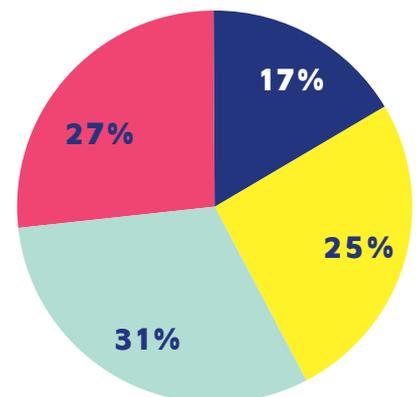
Taxe foncière sur le bâti : 31,01 %

Taxe foncière sur le non bâti : 46,22 %

Le conseil municipal a choisi de maintenir les taux à leur niveau de 2022.

Dépenses de Fonctionnement

- Dépenses courantes
- Dépenses de personnels
- Autres dépenses
- Virement section investissent



Recettes de Fonctionnement

- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres recettes
- Excédent brut reporté



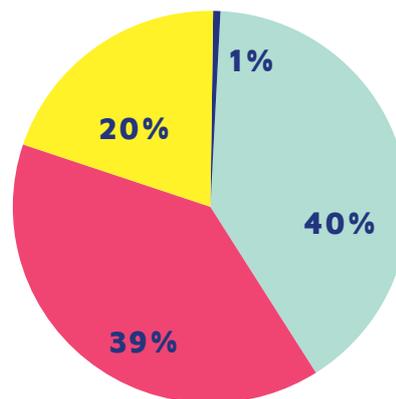
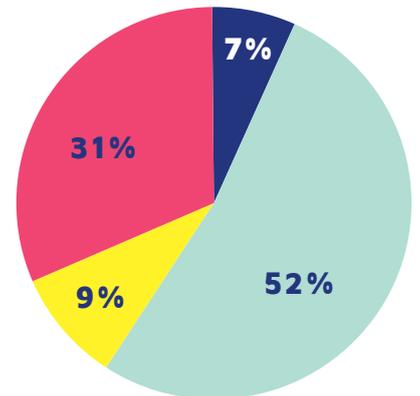
La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Dépenses d'Investissement

- Solde d'investissement reporté
- Remboursement d'emprunts
- Travaux de bâtiments
- Autres dépenses



Recettes d'Investissement

- Virement section de fonctionnement
- Mise en réserve
- Subventions
- Divers

FINANCE



POPULATION

(du 01/06/2022
au 31/05/2023)

Décès :

CAIGNEZ Dominique,
le 06/06/2022 à Saint-Lizier (62 ans)

SOUQUET Michel,
le 16/09/2022 à Toulouse (73 ans)

DURAN Yvette (veuve PONSIN),
le 16/10/2022 à Aix-en-Provence (100 ans)

FONDEVILA Émile,
le 25/10/2022 à Lavelanet (86 ans)

RAUFASTE Etienne (épouse SAWICKI),
le 08/11/2022 à Toulouse (86 ans)

NOILLET Muriel (veuve BERGAMINI),
le 15/11/2022 à Toulouse (56 ans)

EVE Nicole,
le 24/12/2022 à Saint-Lizier (86 ans)

DOUGNAC Roger,
le 13/01/2023 à Saint-Lizier (66 ans)

RIEU Guy,
le 18/03/2023 à Le Pellerin (79 ans)

RIEU Aimée (veuve BARROT),
le 05/05/2023 à Toulouse (83 ans)

*Nous renouvelons aux familles
nos plus sincères condoléances.*



Mariages et pactes civils de solidarité :

COUMES Hélène & GUITTOT Thomas
le 04/06/2022

CARRARA Rachel & THOMAS Spencer
le 13/08/2022

GORDIEN Marie-Laure & FORT Vincent
le 03/09/2022

DELORD Dominique & COURBET Raphaël
le 17/09/2022

SCHIAVINATO Sophie & NAEYAERT Myriam
le 15/10/2022

BRU Anne-Marie & HEIME Bernard
le 15/04/2023

Félicitations aux heureux couples !



MAIRIE PRATIQUE

Secrétariat de mairie :

OUVERT DU MARDI AU VENDREDI
DE 8H À 12H ET DE 14H À 17H.

Agence postale communale :

OUVERTE LES MARDIS, JEUDIS
ET VENDREDIS DE 9H À 11H.

Urbanisme :

Depuis le 01/01/2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations par voie dématérialisée à l'adresse : <https://sve.sirap.fr>
Il s'agit là d'une simple faculté laissée aux usagers et le dépôt « papier » au guichet reste bien évidemment possible.

Collecte des encombrants :

27 JUIN, 19 SEPTEMBRE, 21 NOVEMBRE.

Dates de collecte du premier semestre 2024 publiées sur le site web de la commune dès qu'elles nous seront communiquées.

Les collectes se font **uniquement sur inscription** auprès du service déchets de la communauté de communes **ou en mairie 10 jours au moins avant la date prévue**. Ce service vient en complément des déchetteries et non en remplacement de celles ci.

Véhicules hors d'usage :

DU 24 AU 28 JUILLET
ET DU 20 AU 24 NOVEMBRE.

Dates de collecte du premier semestre 2024 publiées sur le site web de la commune dès qu'elles nous seront communiquées.

Renseignements auprès du service déchets de la communauté de communes (05 61 66 69 66) ou en mairie.

Déchetterie d'Oust :

OUVERTE DU LUNDI AU SAMEDI DE 8H45
À 12H15 ET DE 13H30 À 17H00.

Plus de renseignements au 06 80 55 62 66

Campagne de vidange mutualisée :

Le service des eaux du Couserans propose aux propriétaires d'installations d'assainissement non collectif de se regrouper.

Les propriétaires intéressés s'inscrivent en mairie. Ils doivent indiquer, à minima, l'adresse et l'accessibilité de l'installation, le type (fosse septique, fosse toutes eaux...), la capacité (en mètre cube) et un numéro de téléphone de contact.



NUMÉROS D'URGENCE

Européen : 112

(privilégiez ce numéro
pour toute demande de secours)

**Pour personnes sourdes
et malentendantes : 114**

Samu : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie d'Oust :

05 61 66 80 17
(en cas d'urgence, composez le 17)

**Pôle de santé des deux vallées
(Seix) : 05 61 01 02 15**

**Médecins Nuits/Week-ends
Jours Fériés : 3966**

Centre antipoison :
05 61 77 74 47

TRIBUNE PUBLIQUE

Nous réservons aux particuliers domiciliés ou résidents dans la commune ou associations à but non lucratif œuvrant sur le territoire un espace d'expression libre. Le texte est publié in extenso à la condition qu'il ne soit ni infamant ou injurieux, ni anonyme.

Afin d'être inséré dans le bulletin, le texte doit être transmis au secrétariat de mairie avant le 30 avril sous format numérique de préférence (.doc, .odt ou .pdf). Selon le nombre de messages reçus et afin de répondre à des contraintes liées à la mise en page, des échanges avec le(s) rédacteur(s) peuvent s'avérer nécessaires.

Nous n'avons reçu aucun texte destiné à être publié sous cette rubrique cette année.



GAMUSOR

Gazette municipale
de

Soueix-Rogalle



Commune
Soueix-Rogalle



Directrice de la publication : Madame Christiane BONTÉ, Maire

Responsable de la rédaction : Services administratifs municipaux

Création maquette & Impression :

Agence de communication & Imprimerie NOVA Scop, Foix 05 61 65 14 64

Dépôt légal : Juin 2023

ISSN: 2826-8857 (version imprimée)

2827-4466 (version numérique en ligne)

Publication annuelle du mois de juin imprimée à 250 exemplaires.

Mentions légales : Commune de Soueix-Rogalle,
Mairie, 6 Place Philomène Pujol 09140 SOUEIX-ROGALLE,
représentante légale : Madame Christiane BONTÉ, Maire.